

USAGE DU TELEPHONE MOBILE LORS DU VOYAGE EN ITALIE :



Pendant le voyage, le règlement intérieur du collège s'applique, notamment concernant l'usage du téléphone mobile (voir chapitre IV, article 4-2)

L'usage du téléphone mobile est toutefois toléré durant le séjour dans certaines conditions.

En journée :

- a. Interdiction de téléphoner, de recevoir un appel, d'émettre ou de recevoir des SMS, durant les visites et activités proposées dans la journée.
- b. Le téléphone en mode avion peut servir d'appareil photo en journée (dans le **respect des droits à l'image** et si cela est permis sur les sites de visite), ou de lecteur de musique lors des déplacements en bus (à l'aide d'écouteurs pour ne pas gêner).

Le soir :

- c. Les élèves pourront téléphoner et recevoir des appels de leur famille le soir pendant le temps libre.
- d. **Les téléphones seront récupérés éteints par les professeurs le soir à la fin du temps libre.** Ils seront restitués à leur propriétaire le lendemain matin. Veiller à mettre une étiquette avec le nom de l'élève sur chaque téléphone.

En cas d'urgence :

- e. Les professeurs communiqueront le numéro de téléphone à contacter pour les appels d'urgence lors des activités.
- f. En cas de problème, les personnes à prévenir en premier lieu sont obligatoirement les professeurs accompagnateurs et non pas les parents. Les parents seront informés si nécessaire par le professeur responsable du groupe.

En cas de manquement à ces règles, les téléphones pourront être confisqués jusqu'à la fin du séjour...

Les objets de valeur tels que les téléphones mobiles, tablettes, jeux électroniques et bijoux ne sont ni nécessaires ni conseillés. Les accompagnateurs, comme le collège, ne pourront être tenus responsables en cas de vol, de perte ou de casse.

(Il est rappelé aux familles de prendre les dispositions nécessaires auprès de leur opérateur pour prévenir toutes dépenses excessives et surcoûts éventuels consécutifs aux appels à l'international.)

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :